Festivités des 13 & 14 Juillet 2019

HONFLEUR

Escale du Vulcain

Dans l'avant-port (épi du transit) du 12 juillet au 15 juillet

Mis sur cale le 15 mai 1985 aux Chantiers La Perrière à Lorient, le Bâtiment de Base de Plongeurs Démineurs (BBPD) Vulcain a été mis à flot le 17 janvier 1986. Il est entré en service le 11 octobre 1986.

C'est le premier bâtiment de ce type. Il est basé à Cherbourg et intégré à la Force d'Action Navale. Son commandant est également commandant du Groupe des Plongeurs Démineurs (GPD) de la Manche.

Dérivé des bâtiments de soutien de région type Chamois, ce bâtiment a été conçu spécialement pour le soutien d'un groupe de plongeurs démineurs. Le Vulcain est ainsi doté du matériel propre à lui permettre une complète autonomie pour des plongées allant jusqu'à 80 mètres.

Le Vulcain a pour ville marraine Honfleur depuis le 16 mai 1987.

Samedi 13 juillet 2019

15h30 Quartier du Buquet (devant C.E.S.)
Tir à la corde
Chamboule-tout
Jeu de quilles

16h15 Quartier du Québec (devant l'Ecole Samuel de Champlain)
Tir à la corde
Course à l'œuf
Course en sac
Chamboule-tout

17h30 Quartier du Canteloup (devant La Maison des Familles)
Chamboule-tout
Tir à la corde – deux concours
Jeu de quilles

21h00 Quartier du Canteloup
Retraite aux flambeaux (inscriptions sur place)

22h00 Départ de la retraite aux flambeaux avec le Celtic Pipe (2 cornemuses)
Itinéraire : Maison des Familles, avenue du Canteloup, Les Marronniers, chemin des Longchamps, avenue du Canteloup et arrivée à la Maison des Familles

Dimanche 14 juillet 2019

10h15 Place Saint-Léonard - Rassemblement des sapeurs-pompiers, des associations d'anciens combattants, des personnalités locales et des élus, qui se rendront au Monument aux Morts, accompagnés du Celtic Pipe, en empruntant la rue Cachin et la rue de la République.

10h30 Départ du cortège place Saint-Léonard.

10h45 Rassemblement au Monument aux Morts, place Albert Sorel, avec dépôt de gerbes, sonnerie, minute de silence, hymne national. Revue de la compagnie des sapeurs-pompiers et du matériel de lutte contre l'incendie par les élus municipaux. Lâcher de pigeons et retour du cortège à l'Hôtel-de-Ville par la rue de la République, la rue Montpensier, le quai Saint-Etienne et la place de l'Hôtel-de-Ville.

11h15 / 11h30 Démonstration par les jeunes sapeurs-pompiers (durée 15 mn environ), sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

11h45 / 12h00 Réception salle du conseil municipal.

Dimanche 14 juillet 2019

14h00 Jardin des Fontaines Saint-Léonard (inscriptions sur place)
Course en sac et chamboule-tout
Jeu de quilles

15h15 Place Saint Léonard (inscriptions sur place) : Mât de Cocagne (maximum 10 joueurs)

16h15 Parking de la Criée (inscriptions sur place)
Baptême des Tropiques (5 équipes de 2 – à partir de 15 ans accompagné d'un adulte)

17h30 Sur le Vieux-Bassin, devant la Lieutenance > Mât incliné réservé aux 18 ans et plus (maximum 10 joueurs). Inscriptions au préalable dans le hall de la Mairie le samedi 6 juillet 2019 dès 10h00.
(Pièces à fournir : photocopie carte identité et attestation de natation 25 mètres)

21h00 Place de l'Hôtel de ville > Retraite aux flambeaux (inscriptions sur place)

22h00 Départ de la retraite aux flambeaux avec le Celtic Pipe (2 cornemuses)
Itinéraire : place de l'Hôtel de ville, quai de la Quarantaine, Quai de la Tour, contre-allée de la Cours des Fossés, quai Saint-Etienne, quai de la Quarantaine, pont de la Lieutenance, quai de la Planchette, place Hamelin, place Alphonse Allais, boulevard Charles V (en partie), quai des Passagers, quai de la Planchette, pont de la Lieutenance, quai de la Quarantaine, rue de la Ville, contre-allée de la Cours des Fossés, quai Saint-Etienne et arrivée place de l'Hôtel de Ville.

23h15 Quai de la jetée de l'Est > Grand Feu d'Artifice

23h30 Place de l'Hôtel de Ville > Bal populaire avec DJ

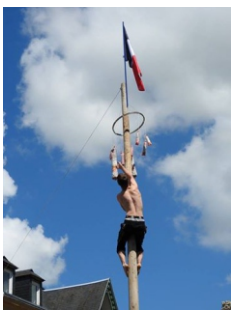

Fin des festivités 1h00 du matin.
L'usage des pétards et des articles pyrotechniques de catégories 1, 2, 3 et 4 est formellement interdit durant les manifestations des 13 et 14 juillet 2019.
Tout accident survenant à ce sujet sera à l'entière responsabilité de son auteur.
L'ivresse publique et manifeste représente une infraction consignée dans le code de la santé publique.

Conception et réalisation : Mairie de Honfleur / Ne pas jeter sur la voie publique